

Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à New York

21 novembre 2016 - Résolution sur les violences contre les femmes et les filles : Mettons un terme aux violences faites aux femmes

Adoption de la résolution sur les violences contre les femmes et les filles - Intervention de M. François Delattre, représentant permanent de la France auprès des Nations unies - Assemblée générale - 21 novembre 2016

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Cette semaine, vendredi 25 novembre, aura lieu la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », qui sera suivie par deux semaines d'actions contre la violence sexiste, jusqu'au 10 décembre, Journée internationale des droits de l'Homme. Mais dès aujourd'hui, nous avons une occasion importante de manifester l'unité de la communauté internationale dans sa volonté de mettre un terme aux violences faites aux femmes – et d'inscrire cette lutte dans le combat plus large en faveur des droits de l'Homme. C'est à cette unité que nous vous invitons à participer, avec mon collègue néerlandais, en adoptant par consensus la résolution qui est soumise à votre examen, et qui porte sur la prévention et l'élimination de toute forme de violence contre les femmes et les filles, en particulier la violence domestique.

La violence contre les femmes représente une grave violation des droits de l'Homme, omniprésente sous toutes ses formes : une femme sur cinq dans le monde a été victime d'abus sexuels dans son enfance ; une femme sur trois a été victime de violence physique ou d'abus sexuels dans sa vie. Ce constat nous a conduit à mettre l'élimination de « toutes formes de violence faites aux femmes et aux filles » au cœur des Objectif du développement durable adoptés l'an dernier dans le cadre de l'agenda 2030, il s'agit de l'Objectif 5, cible 5.2 des Objectifs du développement durable.

De ces crimes, la violence domestique est à la fois la forme la plus répandue et la moins visible. La moins visible, précisément parce qu'elle survient dans le cadre de la vie privée, derrière des portes closes : elle est niée, cachée, considérée comme honteuse ou inavouable – pour cette même raison, elle reste d'ailleurs probablement sous-estimée. Pourtant, les données disponibles suffisent à démontrer qu'elle est la forme la plus fréquente de violence à l'encontre des femmes : jusqu'à une femme sur deux tuée chaque année dans le monde l'est par un membre de sa propre famille ; plus de 60% des femmes victimes de violence physique ou sexuelle ont été agressées par leur partenaire. C'est ce qui nous a conduits cette année, dans le cadre de la résolution portée tous les deux ans par la France et les Pays-Bas sur la violence contre les femmes, à mettre l'accent sur la violence domestique. Je sais que les discussions ont été longues et intenses, parfois passionnées sur ce texte : cela témoigne de son importance pour nous tous, du degré élevé de priorité que chacun de nous accorde à la lutte contre la violence domestique. Des sensibilités différentes peuvent exister sur la manière de qualifier ce phénomène, comme sur les solutions à privilégier. Aux yeux de ses principaux parrains, le texte qui vous est présenté aujourd'hui reflète un équilibre entre ces différentes approches. Les discussions qui ont abouti à ce résultat ont toujours été constructives et ont témoigné de la part de chacun d'un engagement sincère, au service d'un objectif commun. Nous partageons tous le constat de la gravité du problème que représente la violence contre les femmes, en particulier la violence domestique : celle-ci n'est pas propre à tel ou tel pays, à telle ou telle région du monde ; elle existe partout, dans mon pays comme dans tous les autres, et nous sommes donc collectivement sommés d'agir pour y mettre un terme. L'adoption de ce texte est essentielle

pour mobiliser aussi bien les Etats que le système des Nations unies, même si elle ne sera qu'une étape vers l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes.

Pendant les négociations, plusieurs délégations ont exprimé le souhait de décider collectivement du thème de la résolution que nous présenterons dans deux ans. Nous avons entendu ces demandes : nous y voyons une nouvelle marque de votre engagement, un signe supplémentaire de votre volonté de prendre une part active dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Et si la France et les Pays-Bas entendent préserver leurs prérogatives quant au choix du thème de la prochaine résolution, nous prévoyons d'organiser, début 2018, une consultation informelle sur la résolution relative à la violence contre les femmes, en vue de recueillir vos orientations sur le sujet, préalablement à la préparation du prochain projet de résolution. Nous souhaitons que cet engagement soit inscrit au procès-verbal de cette session.

J'en reviens pour finir à la résolution qui nous réunit aujourd'hui. Au terme de nos travaux sur ce texte, je souhaite à nouveau remercier chacune et chacun d'entre vous pour son engagement constructif, guidé par le seul intérêt des femmes et des filles victimes de violence dans leur environnement le plus familier. C'est pour ces victimes, dans chacun de nos pays, que nous devons agir dès maintenant, en parlant d'une seule voix sur ce sujet essentiel.

Je vous remercie.

<https://onu.delegfrance.org/-La-France-a-l-ONU->